



MERTZWILLER

S'Dorf heewe un s'Dorf drewe

ARRETE COMMUNAL

A.T. 2025/50

Le Maire de la Commune de Mertzwiller

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions des départements et des communes.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et L.2542-2

VU la demande de l'entreprise SOTRAVEST SAS en date du 17 novembre 2025

CONSIDERANT que les travaux de réparation du réseau assainissement et la réalisation de branchement ASS et APP au 17 rue des Sapins à Mertzwiller, nécessitent une réglementation de la circulation.

ARRETE

Article 1^{er} : En raison des travaux de réparation du réseau assainissement et la réalisation de branchement ASS et APP au 17 rue des Sapins à Mertzwiller, la circulation sera barrée dans l'emprise du chantier du 28 novembre au 5 décembre 2025. Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SOTRAVEST SAS.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de REICHSHOFFEN
- L'entreprise SOTRAVEST SAS

Mertzwiller, le 18 novembre 2025
Le Maire,

Michel SCHWEIGHOEFFER.



POUR AMPLIATION

Mertzwiller, le 18 novembre 2025

Le Maire,

Michel SCHWEIGHOEFFER.



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

